

Assurer la responsabilisation et le contrôle en matière de santé des adolescents

Séance interactive de la 138^{ème} Assemblée de l'UIP

Date: Lundi, 26 mars 2018
Time: 12 h 45 – 14 h 15
Room: Salle 18, niveau -1, CICG
Langues : Anglais et français

Le Parlement est une institution essentielle de la responsabilisation dans chaque pays. Il est chargé de faire en sorte que l'exécutif rende des comptes au sujet des engagements pris à différents niveaux et de veiller à ce qu'ils améliorent la vie des personnes ordinaires, en particulier de celles qui sont les plus marginalisées et les plus vulnérables telles que les adolescents. Le *Rapport parlementaire mondial 2017* fournit une analyse factuelle de l'état actuel du contrôle parlementaire et offre de nombreux exemples de moyens par lesquels les parlementaires peuvent exercer leur fonction de contrôle dans leurs pays, notamment grâce aux activités que les commissions consacrent à de nombreux domaines sectoriels et intersectoriels.

A l'heure actuelle, environ 1,2 milliard de personnes sont des adolescents âgés de 10 à 19 ans, ce qui représente un sixième de la population mondiale. Les défis relatifs à la santé des adolescents varient selon les régions ainsi que selon l'âge et le sexe. Ils concernent : la santé mentale, le début de la grossesse et l'accouchement, le VIH, les maladies infectieuses telles que la diarrhée et les infections des voies respiratoires inférieures, la violence et le tabagisme, l'alcoolisme et la toxicomanie. Au cours des deux dernières décennies, les efforts faits à l'échelle mondiale pour promouvoir la santé et le bien-être des femmes et des enfants ont considérablement augmenté, permettant d'obtenir des résultats tangibles et encourageants. Cependant, le groupe d'âge des adolescents a souvent été négligé et il en a résulté que les mécanismes de responsabilisation et de contrôle nationaux et mondiaux chargés de cibler ce groupe sont faibles et fragiles. En 2015, le lancement de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent avait pour objectif de combler cette lacune.

Des mesures pour veiller à ce que soient en place des mécanismes de responsabilisation et de contrôle chargés la santé des adolescents et s'appuyer sur des processus fondés sur des données probantes en vue de guider les prises de décision doivent faire partie intégrante des plans et stratégies nationaux destinés à préserver la santé des adolescents et à les aider à réaliser pleinement leur capacité à participer activement à la vie locale et à opérer un changement transformateur.

Cette séance interactive offrira aux parlementaires et aux experts l'occasion de discuter et d'échanger des informations. Les parlementaires pourront également examiner ensemble des mesures nationales pour la santé des adolescents. La séance s'intéressera aux comportements et aux déterminants sociaux qui ont des répercussions sur la santé des adolescents et les possibilités de jouir d'une bonne santé. L'objectif sera de recenser les bonnes pratiques que les parlements nationaux ont mises en place pour adopter ou modifier la législation sur la santé des adolescents, assurer un contrôle efficace des lois et politiques connexes et prôner une action continue en faveur de la santé des adolescents.

Les questions ci-après seront abordées pendant la séance :

- S'appuyant sur les fonctions que leur confère la Constitution, que peuvent faire les parlements pour veiller à ce que la santé des adolescents soit une priorité politique nationale ?
- Que peuvent faire les parlementaires pour garantir qu'une fois devenues prioritaires, les stratégies pour la santé des adolescents seront effectivement mises en œuvre et contrôlées ?
- Quelles pratiques de contrôle ont le plus d'impact sur la santé des adolescents, y compris en ce qui concerne l'action des commissions et la surveillance financière? Quelles bonnes pratiques parlementaires sont à faire connaître ?
- Dans le cadre de leur action de contrôle, quelles mesures les parlementaires peuvent-ils prendre pour veiller à ce que les programmes, les informations et les services atteignent et servent tous les adolescents, en particulier les plus marginalisés et les plus vulnérables ?
- Quelles expériences personnelles les parlementaires peuvent-ils faire connaître s'agissant de la sensibilisation des adolescents ?
- Qui sont les partenaires essentiels des parlements dans l'exercice de leur fonction de contrôle ?

Programme provisoire

Modératrice :	Mme Helga Fogstad, Directrice exécutive, Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH)
Allocution de bienvenue :	M. Habibe Millat, parlementaire, Président du Groupe consultatif de l'UIP sur la santé
Exposés d'experts :	Mme Lale Say, Coordinatrice, Département Santé et recherche génésiques, Organisation mondiale de la santé Mme Elizabeth Mason, Membre, UN SG's Independent Accountability Panel for Every Woman, Every Child, Every Adolescent
Débat	60 minutes
Conclusion	5 minutes